

**REPUBLIQUE DU BENIN**

-----  
**PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**  
-----

**DECRET N° 97-219 DU 9 MAI 1997  
Portant nominations et promotions à  
titre exceptionnel, militaire et étranger  
dans l'Ordre National du Bénin**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,  
GRAND - MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN**

- VU la Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU la Loi N° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le Décret N ° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement;
- VU le Décret N° 91-76 du 10 Mai 1991 portant nomination de Monsieur Grégoire-Gilbert GBENOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
- VU l'Extrait du relevé des décisions prises par le Conseil des Ministres en sa séance du mercredi 12 Mars 1997 -

**DECRETE :**

**Article 1er** : Sont nommés et promus à titre exceptionnel, militaire et étranger dans l'Ordre National du Bénin pour prendre rang à partir du 19 Mars 1997 les Officiers Généraux et les Officiers Supérieurs dont les noms suivent, en reconnaissance du rôle appréciable qu'ils ont joué dans le déroulement de la Manoeuvre "NANGBETO 97".

Au Grade de Commandeur

- Général d'Armée Jean-Philippe DOUIN

Au Grade d'Officier

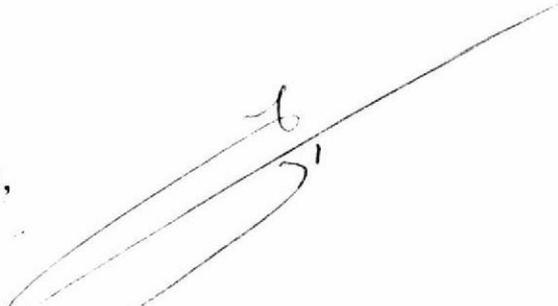
- Général de Corps Aérien Jean Pierre JOB
- Général de Brigade Jean WABINSKY
- Colonel Assani TIDJANI
- Colonel Ibrahim TRAORE

**Article 2** : Sont nommés à titre exceptionnel, militaire et étranger au grade de Chevalier de l'Ordre National du Bénin pour prendre rang à partir du 19 Mars 1997 les Officiers Supérieurs Colonel Alain MERCIER et Lieutenant-Colonel Zakari NANDJA, en reconnaissance du rôle appréciable qu'ils ont joué dans le déroulement de la Manoeuvre "NANGBETO 97".

**Article 3** : Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou le 9 MAI 1997

Par le Président de la République,  
 Chef de l'Etat,  
 Chef du Gouvernement,  
 Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,

  
Mathieu KEREKOU

Le Grand Chancelier de l'Ordre National  
 du Bénin par intérim,



Grégoire-Gilbert GBENOU

**Ampliations** : PR 4 - AN 4 - CC 2 - CS 2 - MINISTERES 18 - HAAC-CES 2 - GCONB 40 - SGG 4 - MEPR 2 - DEPARTEMENTS 6 - DPE-DLC-INSAE 3 - IGE-CSM-DCCT 3 - BN-DAN-ONEPI 3 - UNB-FASJEP-ENA 3 - JORB 2 - INTERESSE 7.